

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11	<u>Absention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet 2019 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 08 juillet 2019.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S):

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY, Roger LEONARD, Yoann MARENDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

ORDRE DU JOUR

2019-30 Amortissements épaveuse-débroussailleuse

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé commande d'une épaveuse-débroussailleuse d'un montant de 29 700 € TTC

Il rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants ne sont pas tenues d'amortir mais qu'il serait peut-être judicieux d'amortir cet achat.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de 10 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'amortir sur une durée de 10 ans l'achat de l'épaveuse-débroussailleuse d'un montant de 29 700 € TTC.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.

P^o M. Pierre PEYRAZAT *et*
par délégation Mme GRASSET,
2^e adj.



[Handwritten signature]

Pour copie conforme en Mairie, le 26 juillet 2019 .

Au registre sont les signatures

Le Maire

P^o M. Pierre PEYRAZAT *et*
par délégation, Mme GRASSET,
2^e adj.



[Handwritten signature]

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 24 juillet 2019

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20190718-2019_30-DE
Regu le 31/07/2019